

Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT VILLA MARIA		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	50
Établissement	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	Adresse	404, AVENUE DU FOYER
Région	Bas-Saint-Laurent	Ville	Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Informations sur la visite

Date de la visite	1 novembre 2023	Reddition de comptes 1	1 août 2024
Date de transmission		Reddition de comptes 2	1 mai 2025

Droits des résidents et des personnes proches aidantes

Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.

Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.	• Le comité de résidents n'a pas réalisé d'activité de	Réalisé
	promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et	
	les droits des résidents, au cours de la dernière année.	

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches; Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que les moyens visant à contrer la maltraitance.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
 S'assurer de développer les connaissances des différents acteurs impliqués dans le milieu de vie afin d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents. 	 Des activités d'information ou de sensibilisation ne sont pas offertes annuellement au personnel concernant les troubles neurocognitifs majeurs et les soins palliatifs et de fin de vie. 	En cours
	 Des activités d'information ou de sensibilisation afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance ne sont pas offertes sur une base régulière aux résidents et leurs proches. 	

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect



- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer de bien connaître le résident pour mieux l'accompagner	• Le formulaire Histoire de vie n'est pas complété pour	En cours
et que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui	l'ensemble des résidents et n'est pas mis à la disposition	
actualise ses fonctions.	des différents acteurs du milieu de vie.	
	• La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée.	
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
4. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler	Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les	En cours
les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident	résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la	
soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.	procédure de l'établissement.	

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
5. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services	Certains soins d'assistance et services offerts aux	En cours
personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins et qui	résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au	
favorisent leur autodétermination.	niveau :	
	 du maintien de leurs capacités fonctionnelles. du respect de leurs préférences quant aux heures de lever et de coucher. 	

Activité repas



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;



Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
6. S'assurer que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt	 La majorité des résidents est placée à leur table en 	En cours
minutes avant le début du repas.	attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début	
	de l'activité.	

Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison; Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents; Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
7. S'assurer de l'entretien des lieux et d'aménager, d'adapter et de personnaliser l'environnement physique afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches.	 L'aménagement des lieux physiques ne prévoit pas d'espaces ou commodités dédiés aux résidents et leurs proches et ne permet pas au résident de se sentir chez lui. Les lieux ne sont pas bien entretenus (désuétude, peinture, plancher, plafond et/ou mobilier). 	En cours
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
8. S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées.	• Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne.	En cours
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
9. S'assurer que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie.	Aucun partenaire de la communauté n'est impliqué dans le milieu de vie.	En cours